



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 982 décrétant des travaux de réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes le 11 mars 2024.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 avril 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 23 avril 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en le publiant sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 23 avril 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 23 avril 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA